



COMPTE RENDU  
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 22 KAADA 1440 (25 JUILLET 2019)

\*

I- Le Ministre de l'Economie et des Finances a présenté un exposé sur le bilan de l'exécution de la loi de finances pour l'année 2019 et les perspectives de préparation de la loi de finances pour l'année 2020.

II- Le conseil a adopté les projets de textes suivants :

↓ **Projets de décrets :**

1. **Projet de décret n° 2.19.575** fixant le montant maximum de micro-crédit.
2. **Projet de décret n° 2.19.615** modifiant et complétant le décret n° 2-94-734 du 28 rejeb 1415 (31 décembre 1994) instituant une taxe parafiscale à l'importation pour le financement de la promotion économique et de l'inspection des exportations.
3. **Projet de décret n° 2.19.519** modifiant le décret n° 2-08-566 du 2 moharrem 1430 (30 décembre 2008) instituant une rémunération des services rendus par le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat (Département de l'Artisanat - Etablissements de Formation Professionnelle).
4. **Projet de décret n° 2.19.574** complétant le décret n° 2-17-670 du 19 rejeb 1439 (6 avril 2018) fixant les attributions et l'organisation du Haut-Commissariat au Plan.

↓ **Conventions Internationales :**

1. **Convention** sur le transfèrement des personnes condamnées entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République Fédérative du Brésil, faite à Brasilia le 13 juin 2019.
  - **Projet de loi n° 49.19** portant approbation de cette Convention.
2. **Accord-Cadre** de coopération dans le domaine de la défense entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République Fédérative du Brésil, faite à Brasilia le 13 juin 2019.
  - **Projet de loi n° 50.19** portant approbation de cet Accord-Cadre.
3. **Accord** de coopération et de facilitation en matière d'investissements entre le Royaume du Maroc et la République Fédérative du Brésil, fait à Brasilia le 13 juin 2019.
  - **Projet de loi n° 56.19** portant approbation de cet Accord.

**III- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nominations aux fonctions supérieures suivantes :**

- Le Directeur de l'Institut Scientifique à Rabat ;
- Le Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines - Agdal à Rabat ;
- Le Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales - Agdal à Rabat ;
- Le Doyen de la Faculté des Sciences de l'Éducation à Rabat ;
- Le Directeur Général du Commerce au Ministère de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique ;
- Le Directeur des Combustibles au Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement Durable- Département de l'Énergie et des Mines.